



Accédez à votre profession... et plus!

AJOUT D'UN CHAMP DE PRATIQUE

Le Collège de l'immobilier du Québec offre aux personnes exerçant déjà la profession de courtier la possibilité d'**ajouter un champ de pratique à leur permis** en suivant les cours reliés au **profil spécifique** de leur choix.

PROFIL RÉSIDENTIEL



Cette spécialisation est composée du cours suivant :

- **Rédaction de contrats et de documents** (90 h)

Durée :	90 heures (3 mois).
Formule :	En salle, en classe virtuelle, en hybride (en classe et en virtuel) et par correspondance.
Nos services :	<ul style="list-style-type: none">• Accès à une personne-ressource tout au long de votre cheminement pédagogique.• Aide financière gouvernementale disponible pour les étudiants à temps plein.• Accès au portail étudiant Omnivox.• Journée Carrière.• Les étudiants du Collège peuvent bénéficier d'ateliers et d'activités de révision de compétences exclusifs pour se préparer adéquatement à l'examen de certification de l'OACIQ.

FR + AN

PROFIL COMMERCIAL



Cette spécialisation est composée des cours suivants :

- **Finance immobilière** (60 h)
- **Contrats et documents en courtage commercial** (60 h)

Durée :	120 heures (3 mois).
Formule :	En classe virtuelle, en hybride (en classe et en virtuel) et par correspondance.
Nos services :	<ul style="list-style-type: none">• Accès à une personne-ressource tout au long de votre cheminement pédagogique.• Aide financière gouvernementale disponible pour les étudiants à temps plein.• Accès au portail étudiant Omnivox.• Journée Carrière.• Les étudiants du Collège peuvent bénéficier d'ateliers et d'activités de révision de compétences exclusifs pour se préparer adéquatement à l'examen de certification de l'OACIQ.

FR + AN

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible à un programme AEC au Collège de l'Immobilier du Québec, toute personne qui satisfait à l'une des conditions suivantes :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS)
OU
- Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières :

il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel, un curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission. Un ou plusieurs tests de classement pourraient être nécessaires lors de l'évaluation du dossier.

Pour les études effectuées à l'étranger :

il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Vous devez fournir une **preuve de scolarité** et une **preuve d'identité**.

Preuve de scolarité :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou plus élevé ou le relevé de notes officiel.
- ou AENS (attestation d'équivalences de niveau secondaire) du Québec.
- ou GED (general education development) de l'Ontario ou de toute autre province du Canada.

Preuve d'identité :

- Certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne (exception pour l'Ontario, où le certificat petit format, est accepté).
- ou carte de citoyenneté (recto-verso).
- ou certificat de citoyenneté (format de 2 pages).
- ou fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688].
- ou carte de résidence permanente.
- ou permis d'études (doit être valide à la date de début du cours).
- ou permis de travail (exceptionnellement du 27 juin 2023 au 27 juin 2026).

Prendre note que le passeport, permis de conduire ou carte d'assurance-maladie ne sont pas acceptés à titre de preuve d'identité.

Votre demande d'admission peut être complétée en ligne :

<https://www.collegeimmobilier.com/fr/admission.html>

Assurez-vous d'avoir pris connaissance des conditions d'admission. Lorsque vous aurez complété votre admission, un conseiller aux admissions communiquera avec vous afin de vous accompagner vers votre prochaine étape, l'inscription. À ce moment, vous pourrez vous inscrire au programme, à l'horaire, la formule et la langue de votre choix, et débiter votre parcours étudiant au Collège l'immobilier du Québec.

Veillez noter que seulement les copies des documents sont requises.